

CONSULTING

PJ11 : Capacités techniques et financières

Déchèterie du Pré-Poitiers à Nevers

Sommaire du dossier de demande d'enregistrement ICPE

Chaque dossier de demande d'enregistrement est organisé en pièces à joindre selon la nature et la situation du projet. L'intitulé des pièces constituant le présent dossier fait référence au CERFA n° 15679*04.

PJ N°1 : Description du projet

PJ N°2 : Recollements aux arrêtés ministériels relatifs aux installations relevant du régime de l'enregistrement

PJ N°4 : Compatibilité aux documents d'urbanisme

PJ N°5 : Parcelle du projet

PJ N°6 : Fichier de géolocalisation

PJ N°8 : Document d'incidence

PJ N°9 : Annexes du document d'incidence

PJ N°11 : Capacités techniques et financières

PJ N°12 : Usages futurs

PJ N°13 : Justificatif de dépôt de la demande de permis de construire

PJ N°15 : Compatibilités aux plans, schémas et programmes

PJ N°18 : Plan de situation du projet

PJ N°19 : Plan des abords

PJ N°20 : Plan d'ensemble

PJ N°21 : Autres documents

Sommaire

1.....	Présentation du pétitionnaire	4
2.....	Capacités techniques	5
2.1	Activités	5
2.2	Moyens mis en place	7
3.....	Capacités financières	9
4.....	Conclusion	9

Table des illustrations

Figure 1 : Services de Nevers Agglomération	7
Figure 3 : Synthèse du budget de Nevers Agglomération sur l'année 2021	9

Liste des tableaux

Tableau 1 : Identité administrative et juridique du demandeur	4
---	---

Table des annexes

Annexe 1 Organigramme Nevers Agglomération
--

1. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE

Les renseignements administratifs et juridiques relatifs au pétitionnaire sont les suivants :

Tableau 1 : Identité administrative et juridique du demandeur

Nom	Communauté d'Agglomération de Nevers
Adresse	124 route de Marzy 58000 NEVERS
Président	Denis THURIOT
Forme juridique	Communauté d'agglomérations
Code APE	8411Z – Administration publique générale
Numéro SIRET	24580440600107

2. CAPACITES TECHNIQUES

2.1 Activités

Nevers Agglomération intervient pour ses 13 communes dans les domaines suivants :

- Développement économique :
 - Actions de développement économique (aides aux entreprises compatibles avec le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation),
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales,
- Promotion et développement du tourisme :
 - Création d'offices de tourisme,
 - Élaboration d'un schéma de développement touristique intercommunal,
- Aménagement de l'espace communautaires :
 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
 - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
 - Création et réalisation de zones d'aménagement concertées d'intérêt communautaire,
 - Organisation de la mobilité,
- Equilibre social de l'habitat
 - Programme local de l'habitat,
 - Politique du logement *d'intérêt communautaire*,
 - Actions et aides financières en faveur du logement social *d'intérêt communautaire*,
 - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
 - Action, par des opérations *d'intérêt communautaire*, en faveur du logement des personnes défavorisées,
 - Amélioration du parc immobilier bâti *d'intérêt communautaire*,
- Politique de la ville dans la communauté :
 - Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
 - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
 - Programmes d'actions définis par le contrat de ville,
- Accueil des gens du voyage :
 - Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux,
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- Assainissement des eaux usées

-
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - Plan Climat Air Energie Territorial,
 - Lutte contre la pollution de l'air,
 - Lutte contre les nuisances sonores,
 - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Réseau de chaleur urbain : création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur urbain,
- Gestion des milieux aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI),
- Animation sportive :
 - Le soutien aux structures de haut niveau *d'intérêt communautaire* agréées par le ministère des Sports,
 - Le soutien aux projets sportifs répondant au règlement d'intervention,
 - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs *d'intérêt communautaire*.

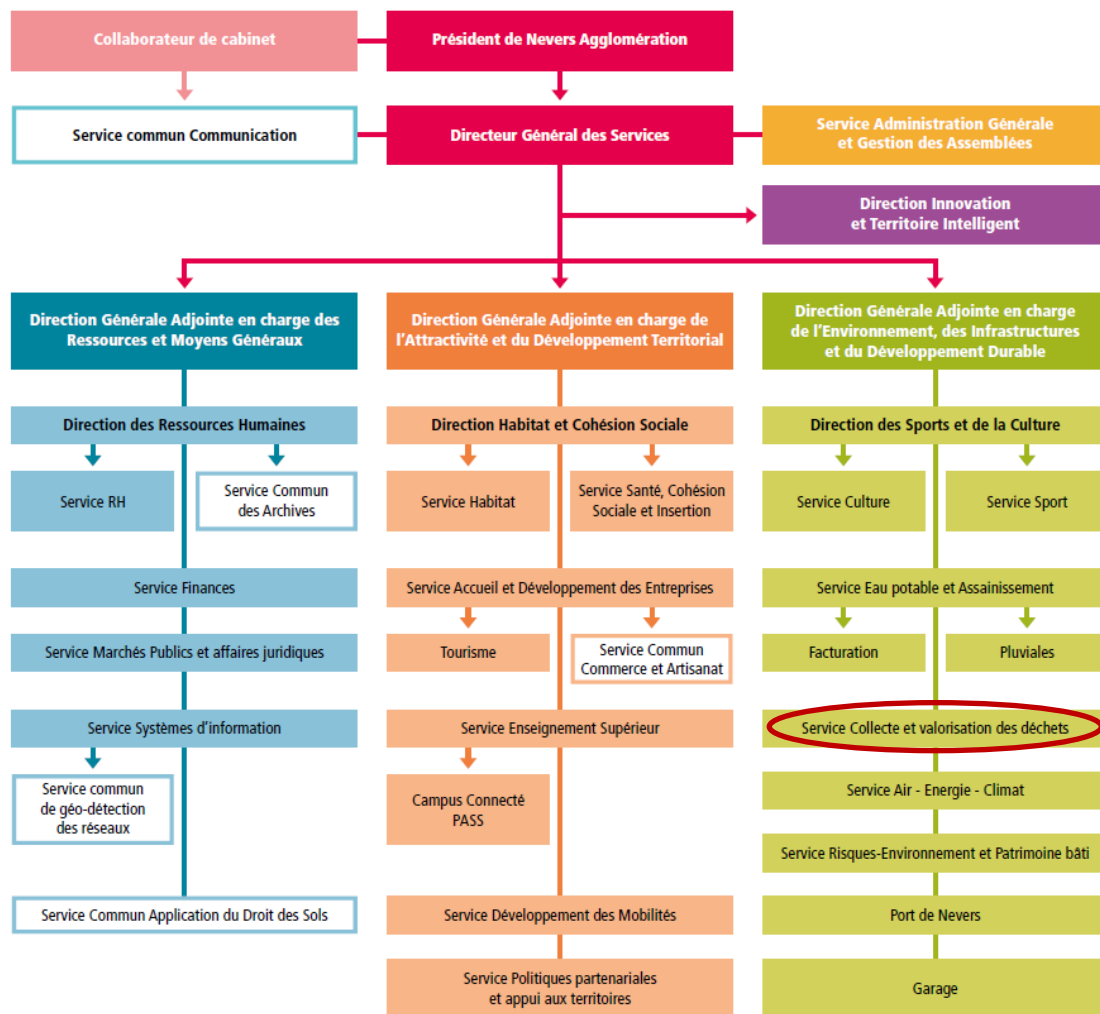


Figure 1 : Services de Nevers Agglomération

Nevers Agglomération exerce depuis 2003 la compétence collecte et traitement des déchets :

- Collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés ;
- Dotation de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Communication sur les déchets ;
- Gestion des déchèteries ;
- Traitement des déchets ménagers et assimilés.

2.2 Moyens mis en place

Depuis sa création en 2003, Nevers Agglomération exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Le service « déchets » de Nevers Agglomération regroupe **une cinquantaine d'agents** et assure différentes missions.

Les moyens humains sont présentés dans l'organigramme fourni en Annexe 1.

Les différents types de collecte (porte à porte et points d'apport volontaire) sont assurés en régie (avec les moyens matériels de Nevers Agglomération) tel que :

- La collecte et l'évacuation des ordures ménagères et des déchets recyclables issus des ménages et des professionnels,
- La collecte et l'évacuation des encombrants sur appel,
- La collecte et l'évacuation du verre.

La collecte en porte à porte concerne :

- Les ordures ménagères issues des ménages et des professionnels.
- Les déchets recyclables issus des ménages et de professionnels.

La collecte en apport volontaire concerne :

- Le verre issu des 44 colonnes enterrées et des 178 bornes aériennes.
- Les ordures ménagères issues des 145 colonnes enterrées.
- Les déchets recyclables issus des 133 colonnes enterrées.

Pour mener à bien ses activités de collecte (porte à porte et points d'apport volontaire), Nevers Agglomération dispose notamment de :

- 3 grues 26 tonnes ;
- 2 véhicules bennes 20 m³ ;
- 4 véhicules bennes 16 m³ ;
- 4 véhicules bennes 12 m³ ;
- 1 véhicule benne 9 m³ ;
- 1 véhicule benne 5 m³.

Les déchets recyclables de Nevers Agglomération sont acheminés vers un centre de tri situé à Bourges dont l'exploitation est assurée par la société Paprec dans le cadre de la SPL Tri Berry Nivernais.

Les ordures ménagères de Nevers Agglomération sont acheminées vers une unité d'incinération avec valorisation énergétique située à Fourchambault dont l'exploitation est assurée par la société Sonirval, filiale de Veolia Propreté par contrat de délégation de service public.

Nevers Agglomération dispose également de deux déchèteries pour particuliers, d'une déchèterie pour professionnels et, depuis septembre 2013, d'une déchèterie mobile pour les particuliers.

3. CAPACITES FINANCIERES

La synthèse du budget de Nevers Agglomération sur l'année 2021 est présentée ci-dessous :

Synthèse du budget	Fonctionnement		Investissement		Total général	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	47 164 896 €	53 892 447 €	5 747 618 €	9 116 647 €	52 912 514 €	63 009 094 €
Budget eau	3 492 242 €	5 836 597 €	2 543 882 €	2 202 491 €	6 036 124 €	8 039 088 €
Budget Assainissement	3 097 285 €	5 734 352 €	1 735 912 €	3 255 437 €	4 833 197 €	8 989 789 €
Budget Spanc	122 431 €	214 489 €	- €	10 034 €	122 431 €	224 523 €
Budget Transports et mobilités	8 279 921 €	8 353 531 €	1 238 885 €	2 384 933 €	9 518 806 €	10 738 464 €
Budget Port de la Jonction	172 988 €	179 320 €	26 255 €	141 312 €	199 243 €	320 632 €
Budget Immobilier à Vocation Economique	298 316 €	525 552 €	75 432 €	426 212 €	373 748 €	951 764 €
Budget Développement Economique (ZAC)	185 646 €	3 506 663 €	2 560 324 €	180 312 €	2 745 970 €	3 686 975 €
Total ensemble des budgets	62 813 725 €	78 242 951 €	13 928 308 €	17 717 378 €	76 742 033 €	95 960 329 €

Figure 2 : Synthèse du budget de Nevers Agglomération sur l'année 2021

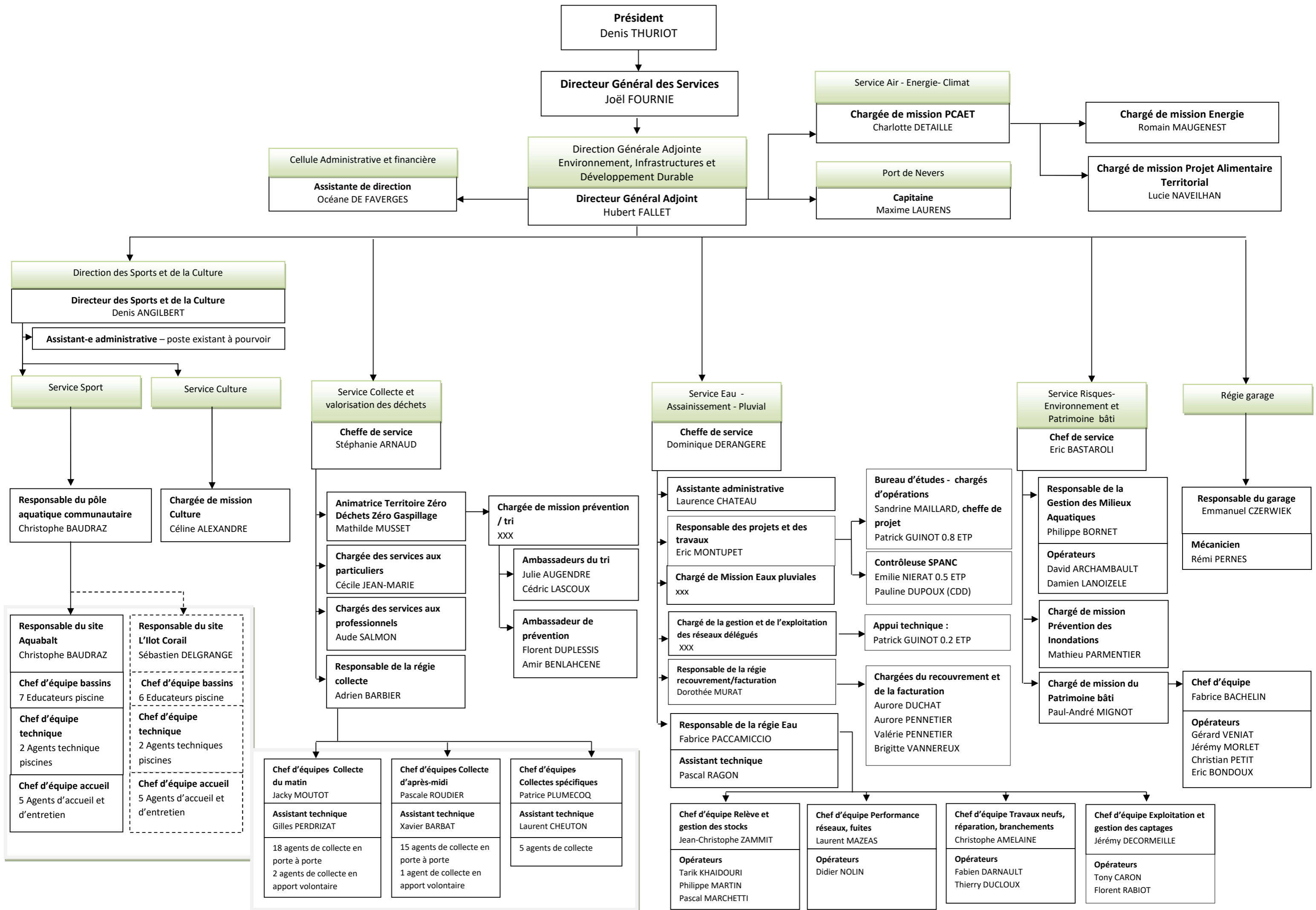
4. CONCLUSION

Nevers Agglomération possède pleinement les capacités techniques et financières nécessaire à l'aboutissement et à l'exploitation de la déchèterie du Pré-Poitiers à Nevers.

ANNEXE 1

ORGANIGRAMME NEVERS

AGGLOMÉRATION



CONSULTING

Agence Aquitaine
2A avenue de Berlincan
33160 Saint-Médard-en-Jalles
Tel. : + 33 (0)5 56 05 62 60
www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie

